

VILLE DE SERAING

CONSEIL COMMUNAL

Le Collège communal a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal en séances publique et à huis clos, le

lundi 09 février 2026 à 20h00

salle du conseil communal (salle « Fil-à-Fil » du Château du Val Saint-Lambert, Esplanade du Val 1, 4100 SERAING) afin de statuer sur l'ordre du jour ci-après :

SÉANCE PUBLIQUE

CABINET DU BOURGMESTRE

1. Information relative au chantier ELIA de liaison à la nouvelle centrale T.G.V.

FINANCES - RECETTE

2. Avance de trésorerie à la régie communale autonome CESEL.

FINANCES - CADASTRE ET TAXES

3. Établissement du règlement ayant pour objet la taxe sur la force motrice avec échéance au 31 décembre 2031.

MARCHÉS PUBLICS

4. Etanchéification de la toiture de la cage d'ascenseur et de la verrière de la Cité administrative - Projet 2026/0002 - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

PERSONNEL

5. Adoption du texte coordonné du règlement de travail

SERVICE JURIDIQUE

6. Dossier contentieux - Décision d'introduire un recours au Conseil d'État - Ratification.
7. Approbation du plan d'entreprise 2026 de la régie communale autonome (r.c.a.) ERIGES.
8. Approbation du budget 2026 de la régie communale autonome (r.c.a.) ERIGES.
9. Dossier fiscal. Autorisation d'interjeter appel.

SERVICE DE PRÉVENTION

10. Convention entre la Ville de SERAING et la police locale de SERAING-NEUPRÉ relative à l'utilisation de la dotation ex-contrat de sécurité et de société. Plan de projet 2025.

MOBILITÉ

11. Règlement complémentaire de la police de la circulation routière portant sur la voirie communale, avenue de la Concorde.
12. Règlement complémentaire de la police de la circulation routière portant sur la voirie communale, rue Antonin Delville.
13. Règlement complémentaire de la police de la circulation routière portant sur la voirie communale, rue des écoliers.
14. Règlement complémentaire de la police de la circulation routière portant sur la voirie communale, rue du Bois de Mont.
15. Règlement complémentaire de la police de la circulation routière portant sur la voirie communale, rue des Areines.

16. Règlement complémentaire de la police de la circulation routière portant sur la voirie communale, rue de l'Etang.
17. Règlement complémentaire de la police de la circulation routière portant sur la voirie communale, rue de Boncelles.

ARRÊTÉ EN SÉANCE DU COLLÈGE COMMUNAL DU JEUDI 29 JANVIER 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bruno ADAM

LA BOURGMESTRE

Déborah GÉRADON